

CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 juin 2021

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 10 juin 2021 en Webinaire

Présences : Madame Carole BÉDARD
Madame Sylvette GILBERT
Monsieur Daniel LAMPRON
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Julie-Mélissa PICARD
Monsieur Jean-Yves POITRAS
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT
Monsieur Richard VALLÉE

Absences : Madame Ghania KHEFIF
Monsieur David MCLAREN
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Nathalie QUENNEVILLE

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Lyne Deschambault agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 02.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2021-08-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras appuyée par Katia Quinchon, l'ordre du jour suivant est adopté avec ajout des points 5.5 et 17:

Ouverture de la séance

- CA-2021-08-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2021-08-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 29 avril 2021
- CA-2021-08-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 18 mai 2021
- CA-2021-08-04 Information du président
 - 4.1 Activités du président
 - 4.2 Démission au conseil d'administration
 - 4.3 Rapport d'activités 2019-2021 – comité exécutif du conseil multidisciplinaire
- CA-2021-08-05 Information de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Activités de la présidente-directrice générale

- 5.2 État de situation – pandémie de la COVID-19
 - 5.3 Suivi de la vaccination – COVID-19
 - 5.4 Suivi des actions pour faire face aux enjeux de la main-d'oeuvre
 - 5.5 Nomination d'un directeur adjoint à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique
- CA-2021-08-06 Suivi des comités du conseil d'administration
- 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1.1 Rapport d'activités 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2 Comité de vérification
 - 6.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 6.3.1 Rapport annuel 2020-2021 du comité de vigilance et de la qualité
 - 6.4 Comité de révision
 - 6.4.1 Rapport d'activités 2020-2021 du comité de révision
 - 6.5 Comité des ressources humaines
 - 6.6 Comité des immobilisations
- CA-2021-08-07 Ordre du jour de consentement
- 7.1 Ajout et dérogation au permis d'exploitation de l'établissement
 - 7.2 Changement d'adresse au CLSC de Destor
 - 7.3 Subventions 2021-2022 aux organismes communautaires
 - 7.4 Auditeurs externes pour l'exercice financier 2021-2022
 - 7.5 Rapport 2020-2021 sur l'application de la Politique relative aux soins de fin de vie
 - 7.6 Nomination de statuts et privilèges de médecins de famille
 - 7.7 Nomination de statuts et privilèges de médecins spécialistes

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2021-08-08 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2021-08-09 Situation financière
- CA-2021-08-10 Prévisions budgétaires 2021-2022
- CA-2021-08-11 État de situation des ressources humaines
- CA-2021-08-12 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2021-08-13 Affaires diverses

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Période de questions pour les médias

Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-08-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2021

RÉSOLUTION

- CA-2021-47 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 29 avril 2021**

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Catherine Sirois
IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 29 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-08-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2021

RÉSOLUTION

CA-2021-48 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 18 mai 2021

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 18 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-08-04 INFORMATION DU PRÉSIDENT

4.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 1^{er} mai 2021 au 14 juin 2021.

4.2 Démission au conseil d'administration

Ce point est reporté à une prochaine séance.

4.3 Rapport d'activités 2019-2020 – Comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Dépôt du Rapport d'activités 2019-2020 du comité exécutif du conseil multidisciplinaire.

Il est mentionné que le conseil multidisciplinaire doit faire des recommandations sur le maintien des services pour assurer des services de qualité. Les travaux du comité ont connu des enjeux lors de la dernière année en lien avec la situation de pandémie, mais que les activités spécifiques reprendront sous peu.

CA-2021-08-05 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1 Activités de la présidente-directrice générale

Suivi des activités de la présidente-directrice générale pour la période du 1^{er} mai 2021 au 14 juin 2021. Plusieurs de ces activités concernent l'enjeu de main-d'œuvre que vit actuellement l'établissement.

5.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19

La situation demeure sous contrôle en région. La région compte 20 cas actifs depuis hier dans la MRC de RN qui sont tous liés entre eux. Les premiers cas sont issus du variant britannique. Plusieurs de ces cas avaient été identifiés comme contacts lors des enquêtes. Ces cas affectent notamment trois centres de la petite enfance, cinq classes en milieu scolaire et des milieux de travail.

Bien que la situation soit maîtrisée, la PDG rappelle de se servir des nombreux nouveaux cas des derniers jours pour se rappeler que le virus est toujours présent. Elle ajoute que bien que les mesures autorisent des rassemblements privés de 10 personnes ou l'ensemble des habitants de 3 familles ceci augmente les risques de propagation par la multiplication des contacts après ces rassemblements.

5.3 Suivi de la vaccination – COVID-19

Plus de 65 % de la population a reçu la 1^{re} dose pour un total de 97 671 personnes vaccinées et plus de 8 % ont reçu la 2^e dose. Les jeunes de 12 à 17 ans sont exclusivement vaccinés avec le vaccin Pfizer. Pour les 12 ans et plus, il y a 75 % de la population qui a reçu la 1^{re} dose.

Il y a actuellement une grande campagne pour la vaccination en collaboration avec les milieux scolaires incluant le transport des jeunes aux différents sites de vaccination.

Mme Roy confirme que 89 % des employés et médecins sont actuellement vaccinés et que la couverture vaccinale en CHSLD atteint 87 à 93 %. Elle ajoute que le processus d'administration de la 2^e dose pour le vaccin Pfizer exclusivement a été devancé depuis la semaine dernière par tranche de 5 ans d'âge. L'intervalle de 8 semaines doit cependant être respecté entre les 2 doses. Finalement, s'il y a un problème avec le site de Clic-Santé, il faut se rendre à une clinique de vaccination sans rendez-vous et ne pas appeler au Centre de rendez-vous.

5.4 Suivi des actions pour faire face aux enjeux de la main-d'oeuvre

Plusieurs actions sont réalisées en lien avec la pénurie de main-d'oeuvre. Des actions court terme sont décidées quotidiennement. Les ruptures temporaires de services tels la fermeture de l'obstétrique à Ville-Marie et la diminution des services dans les blocs opératoires de Val-d'Or, Rouyn-Noranda et Amos sont maintenues. Mme Roy souligne qu'il n'y aura pas de compromis sur la sécurité et la qualité des services.

5.5 Nomination d'un directeur adjoint à la Direction des services professionnels, de l'enseignement médical et de la pertinence clinique

RÉSOLUTION

CA-2021-49 **Nomination d'un directeur adjoint à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique**

Attendu la modification apportée à la structure d'encadrement supérieure;

Attendu la création de trois postes de directeurs adjoints à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique;

Attendu le processus d'appel de candidatures et de sélection mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu l'affichage de poste réalisé et terminé le 24 mai 2021;

Attendu la recommandation du comité de sélection ayant complété un processus de sélection en date du 4 juin 2021;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Nancy Brisson à titre de directrice adjointe à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 14 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-08-06 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 27 mai 2021 :

- Rencontre avec M. Jean-Yves Poitras, président du comité des immobilisations;
- Suivi des nominations des membres indépendants au conseil d'administration;
- Suivi de la démarche d'efficience régionale;
- Suivi de la situation de la pandémie de la COVID-19;
- Rencontre avec M. Jordan Bilodeau, nouveau responsable des comités consultatifs;
- Démission d'un membre au conseil d'administration.

6.1.1 Rapport d'activités 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique

Dépôt du rapport d'activités du comité pour la dernière année.

6.2 Comité de vérification

M. Marcotte, porte-parole du comité en remplacement de Mme Paquin, souligne que l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante demeure le principal élément qui cause le déficit. Mme Blier fera une présentation plus tard au cours de la rencontre. L'établissement déposera au ministère un budget déficitaire démontrant le réel de la situation budgétaire.

6.3 Comité de vigilance et de la qualité

Dans un premier temps, M. Morin remercie M. Vallée pour son implication au conseil d'administration et au comité de vigilance et de la qualité depuis 2015. Il s'agit de sa dernière présence au CA; sa démission ayant été entérinée lors d'une précédente séance.

M. Vallée informe ensuite des sujets suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 31 mai 2021 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Rencontre – Direction des services multidisciplinaires;
- Dossier usager partenaire;
- Rapport annuel du comité.

6.3.1 Rapport annuel 2020-2021 du comité de vigilance et de la qualité

M. Vallée fait un bref résumé du rapport d'activités du comité pour la dernière année et énumère les dossiers à travailler pour la prochaine année.

6.4 Comité de révision

M. Daniel Lampron mentionne que le comité a complété le dernier dossier dans les délais prescrits par la loi. Il ajoute que la nomination de Mme Sirois à titre de présidente substitut pour le comité ajoute une ressource supplémentaire qui permettra au comité de tenir ses rencontres selon les règles, les lois et les délais. Il souligne que ce comité constitue une 2^e instance pour les usagers déposant des plaintes médicales. Félicitations pour l'amélioration de ce comité, c'est un baume pour la population qui a à utiliser ses services.

6.4.1 Rapport d'activités 2020-2021 du comité de révision

Dépôt du rapport d'activités du comité pour la dernière année.

6.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 28 mai 2021 :

- Climat organisationnel de la DSPEU;
- Suivi des cohortes AEP-PAB;
- Suivi de la vaccination;
- Maintien du programme « Je contribue ».

Mme Quinchon souligne que le personnel qui participe à la vaccination fait un travail exceptionnel dans les sites de vaccination. Mme Roy assurera la transmission des bons mots à ce personnel.

6.6 Comité des immobilisations

M. Poitras était absent lors de la dernière rencontre, mais souligne qu'il est très difficile de trouver des professionnels dans les métiers pour la réalisation des projets. L'établissement devra être très créatif pour attirer des intéressés pour les projets. Il ajoute que les coûts de la pandémie auront un impact sur les futurs projets acceptés par le ministère qui sera plus sélectif. L'établissement devra être très démonstratif afin de justifier la réalisation des projets déposés par les établissements.

CA-2021-08-07 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

7.1 Ajout et dérogation au permis d'exploitation de l'établissement

RÉSOLUTION

CA-2021-50 Ajout et dérogation au permis d'exploitation de l'établissement

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionale (chapitre 0-7.2);

Attendu que l'établissement désire rendre conforme son permis d'exploitation par l'ajout de l'installation Centre de jour en santé mentale de La Sarre, située au 299-A, rue Principale à La Sarre;

Attendu que cette installation est existante depuis plus de 10 ans et que son financement est assumé par l'établissement depuis sa création;

Attendu que l'établissement désire déposer une demande de dérogation pour la dénomination de cette installation et éviter qu'un changement crée de la confusion dans la population et auprès de ses usagers.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De mandater Mme Caroline Roy, présidente-directrice générale, pour demander une modification sans impact légal au permis d'exploitation du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, suite à l'ajout de l'installation Centre de jour en santé mentale de La Sarre, ainsi qu'une demande dérogation pour sa dénomination, le tout tel que présenté en annexe et dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Changement d'adresse du CLSC de Destor

RÉSOLUTION

CA-2021-51 Changement d'adresse du CLSC de Destor

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionale (chapitre 0-7.2);

Attendu que l'établissement désire rendre conforme son permis d'exploitation par la modification de l'adresse de son installation CLSC de Destor, désormais située au 7290, rang du Parc à Rouyn-Noranda.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De mandater Mme Caroline Roy, présidente-directrice générale, pour demander une modification sans impact légal au permis d'exploitation du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, suite au changement d'adresse de l'installation CLSC de Destor, le tout tel que présenté en annexe et dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Subventions 2021-2022 aux organismes communautaires

RÉSOLUTION

CA-2021-52 Subventions 2021-2022 aux organismes communautaires

Attendu qu'une somme de 21 044 280 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2)*;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de rehaussement déposées par les organismes communautaires pour 2021-2022;

Attendu que les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2021-2022, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De verser aux organismes communautaires, pour 2021-2022, dans le cadre du PSOC, la somme totale de 21 044 280 \$, dont 1 086 397 \$, dans le cadre des ententes pour des activités spécifiques, projet ponctuel et dépannage;

Et **de verser** aux organismes communautaires, pour 2021-2022, dans le cadre du PSOC, la somme de 19 957 883 \$ pour le financement en appui à la mission globale qui inclut l'indexation de 1,6 % selon la répartition qui suit :

	Organisme	Subvention incluant l'indexation de 1,6 %
0385-7976	Accueil d'Amos	407 679 \$
0418-6250	Actia	126 072 \$
0668-9350	Aile brisée	127 866 \$
0368-1103	Albatros 08	19 466 \$
0320-9509	Alternative pour elles	1 032 531 \$
0658-3561	Amis de l'Envol	13 667 \$
0730-1526	Arc-en-soi La Sarre	19 263 \$
0549-0172	Arche Abitibi-Témiscamingue	440 374 \$
0301-6524	Assoc. parents enfants handicapés Témisc.	181 950 \$
0730-7192	Assoc. pers. hand. Témiscaming	101 240 \$
0532-6269	Assoc. pour intégration sociale de Rouyn-Noranda	253 304 \$
0351-4577	Assoc. Qc enf. problèmes auditifs (AQEPA)	25 918 \$
0573-7713	Association de la fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue	69 358 \$
0732-8156	Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	59 072 \$
0733-9120	Association des aidants naturels de Val-d'Or	55 164 \$
0301-0634	Association des grands frères et grandes sœurs de l'Abitibi-Ouest	65 649 \$
0358-9272	Association des grands frères et grandes sœurs de Rouyn-Noranda	65 620 \$
0719-3501	Association place au soleil	101 193 \$
0733-5441	Au sein des femmes Québec	58 470 \$
0570-9241	Besoin d'aide 24 / 7	320 731 \$
0654-1361	Bouée d'espoir	135 261 \$
0691-9914	CALACS-ABITIBI (Centre aide/lutte agress. sexuelle)	263 913 \$
0373-7657	CALACS L'Étoile du nord	388 945 \$
0733-7595	CALACS du Témiscamingue	218 771 \$
0574-7100	Campus Jeunesse	73 152 \$
0691-9831	CAPACS A-O (Centre aide/lutte agress. sexuelle)	263 491 \$
0351-6788	Centre d'action bénévole de Rouyn-Noranda	155 318 \$
0423-9810	Centre bénévolat de Val-d'Or	147 393 \$
0351-6770	Centre bénévolat du Lac Témiscamingue	84 281 \$
0732-4346	Centre Bernard-Hamel	96 374 \$
0280-0985	Centre d'action bénévole l'Amicale	98 980 \$
0429-6489	Centre de femmes l'Érige (Le)	223 972 \$
0731-1749	Centre de jour Les Intrépides	213 936 \$
0351-6796	Centre des bénévoles Uni-Joie	20 800 \$

	Organisme	Subvention incluant l'indexation de 1,6 %
0473-8845	Centre Entre-femmes	224 174 \$
0689-0586	Centre La Mésange	105 146 \$
0540-8554	Centre intégration physique l'Envol	129 858 \$
0603-8368	Prévention du suicide d'Abitibi-Ouest - Centre	101 152 \$
0603-8350	Prévention du suicide d'Amos - Centre	133 265 \$
0603-8376	Prévention du suicide de Malartic - Centre	75 054 \$
0374-2285	Prévention du suicide de Rouyn-Noranda - Centre	159 117 \$
0603-8384	Prévention du suicide de Senneterre - Centre	101 297 \$
0452-8386	Prévention du suicide de Val-d'Or - Comité	141 204 \$
0603-8392	Prévention du suicide du Témiscamingue - Comité	112 253 \$
0511-6389	Centre ROSÉS Abitibi-Témiscamingue	123 209 \$
0468-5194	Chrysalide	241 219 \$
0574-1053	Club A.C.V. de Rouyn-Noranda	13 524 \$
0276-4595	Club amitié des handicapés de l'Abitibi-Ouest	190 205 \$
0205-5424	Club handicapés de Val-d'Or	163 429 \$
0730-6095	Comité "Main dans la main" de La Corne	5 131 \$
0282-3235	Comité de bénévoles des Côteaux	22 753 \$
0414-9563	Comité bénévole Landrienne	4 324 \$
0536-4260	Comité bénévole "Les Glaneurs"	4 045 \$
0564-6195	Comité bénévole "Papillons dorés"	7 699 \$
0536-4252	Comité bénévole "Santé et joie"	8 217 \$
0362-6454	Comité de la condition féminine au Témiscamingue	224 112 \$
0245-8891	Corp. alliance des générations	14 099 \$
0464-9273	Corp. dével. communautaire Universeau	88 391 \$
0604-0299	Coup de pouce communautaire Malartic	66 987 \$
0569-5648	CROC-AT	123 023 \$
0730-1351	Diabète Val-d'Or	19 206 \$
0570-9266	Entretoise du Témiscamingue	168 917 \$
0473-7466	Espace Abitibi-Est	357 060 \$
0732-8628	Femmes Ressources	90 793 \$
0282-2997	Fraternité St-Michel	67 418 \$
0560-9391	Groupe actions bénévoles Abitibi-Ouest	59 944 \$
0467-7035	Groupe d'entraide aux aînés	90 144 \$
0657-3158	Groupe en toute amitié de Senneterre	101 224 \$
0573-7721	Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue	471 045 \$
0362-6538	Groupe Soleil Malartic	177 919 \$
0518-3819	Indépendance 65 +	67 382 \$
0715-9726	Interlocal de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda (L')	90 795 \$
0390-1592	Jeunesse Action Val-d'Or	148 931 \$
0570-9274	Le Repère 649	195 234 \$
0570-9233	Le Résilient	139 085 \$
0735-5274	Les Marginales	38 405 \$
0385-8727	Liaison 12-18 inc. (Maison des jeunes de Témiscaming)	136 201 \$
0375-9545	Liaison Justice	622 165 \$
0719-3493	Lueur du phare	848 \$
0573-7689	Maison du compagnon de La Sarre	283 851 \$
0438-6074	Maison du soleil levant de Rouyn-Noranda	307 385 \$
0573-7671	Maison hébergement Équinoxe	785 890 \$
0329-6068	Maison hébergement Le Nid	886 739 \$

	Organisme	Subvention incluant l'indexation de 1,6 %
0363-0415	Maison hébergement Mikana	861 602 \$
0652-2098	Maison jeunes "Le Kao" (de Barraute)	71 120 \$
0359-7408	Maison jeunes de La Sarre	137 258 \$
0390-2673	Maison jeunes du Témiscamingue	139 537 \$
0393-5194	Maison jeunes F.R.A.D.	116 340 \$
0635-6471	Maison les 4 Saisons Témiscamingue	249 029 \$
0505-4747	Maison St-André A-O	84 575 \$
0463-1966	Manoir du chemin pour la sobriété	101 313 \$
0697-2343	Mobilisation espoir jeunesse	84 319 \$
0298-5794	ORDET	128 496 \$
0711-2865	Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	73 325 \$
0652-2130	Personnes hand. Amos région (PHAR)	128 124 \$
0473-7425	Piaule de Val-d'Or	399 221 \$
0631-6533	Pilier l'association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (Le)	89 972 \$
0460-5390	Point d'appui	389 723 \$
0542-1862	Pont de Rouyn-Noranda	250 568 \$
0573-7747	Popote roulante d'Amos	22 198 \$
0433-1997	Popote roulante de Val-d'Or	18 468 \$
0573-7762	Portail (Le)	138 889 \$
0532-6475	Projet Jeunesse St-Michel	74 010 \$
0571-2229	RAIDDA-T	200 196 \$
0466-8117	Refuge jeunesse Malartic	141 566 \$
0732-0948	Regroup. proches-aidants d'Abitibi-Ouest	65 729 \$
0652-2148	Regroup. proches-aidants de Rouyn-Noranda	72 166 \$
0505-7948	Regroupement entraide sociale Témis.	90 257 \$
0643-9053	Rescousse (La)	135 301 \$
0570-9225	Résidence héberg. La Chaumière	219 429 \$
0605-5248	Ressource pr pers. hand. A.-T. Nord du Québec	68 403 \$
0640-1632	S.A.T.A.S. (Serv. aides trait. appr. soc.)	317 032 \$
0518-3827	Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue	119 548 \$
0536-2934	Société Alzheimer Val-d'Or	39 295 \$
0532-4793	Société autisme de l'Abitibi-Témiscamingue	195 085 \$
0530-7640	Société sclérose en plaques Abitibi-Témiscamingue	74 798 \$
0347-2131	Soupape Maison des jeunes	142 274 \$
0301-6391	Table concertation pers. âgées du Témisc.	96 695 \$
0571-2237	Trait Union de La Sarre	318 002 \$
0374-2525	Unité Domrémy de Val-d'Or	143 604 \$
0573-7705	Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	141 774 \$
	TOTAL	19 957 883 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Auditeurs externes pour l'exercice financier 2021-2022

RÉSOLUTION

CA-2021-53 Auditeurs externes pour l'exercice financier 2021-2022

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a sollicité, par appel de candidatures, des firmes comptables ayant leur bureau dans la province de Québec;

Attendu qu'un comité d'évaluation a effectué l'analyse des candidatures reçues;

Attendu qu'à la suite de cette analyse, la firme Deloitte a été retenue pour un mandat de quatre ans, renouvelable chaque année, à compter de l'exercice 2019-2020.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De nommer la firme Deloitte pour l'audit externe de l'année financière 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Rapport 2020-2021 sur l'application de la Politique relative aux soins de fin de vie

RÉSOLUTION

CA-2021-54 Rapport 2020-2021 sur l'application de la Politique relative aux soins de fin de vie

Attendu l'article 8 de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, c. S-32.0001);

Attendu la Politique relative aux soins de fin de vie du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue (CA-2015-19).

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'approuver le rapport sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie dont copie demeure en annexe, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et **de le transmettre** à la Commission sur les soins de fin de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Nomination de statuts et privilèges de médecins de famille

RÉSOLUTION

CA-2021-55 Nomination de statuts et privilèges de médecins de famille

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «*Prénom*» «*Nom*»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «*Prénom*» «*Nom*» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «*Prénom*» «*Nom*» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «*Prénom*» «*Nom*» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «*Prénom*» «*Nom*» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «*Prénom*» «*Nom*» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «*Prénom*» «*Nom*» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.«Texte»;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes:

1-78345, Lavoie, Bertrand	prévoir que la nomination est valable pour un statut de membre honoraire au département de médecine familiale et d'urgence au CISSS-AT. Période du : 1 avril 2021 au 31 mars 2023 inclusivement.
1-20979, Montplaisir, Léane	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence. Période du : 16 novembre 2020 au 10 novembre 2022 inclusivement

1-00527, Saroufim, Carlo	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CLSC de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation et prise en charge en CLSC. Période du : 18 janvier 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement L'attestation de formation ACLS est à déposer au dossier professionnel
--------------------------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Nomination de statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2021-56 Nomination de statuts et privilèges de médecins spécialistes

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «*Prénom*» «*Nom*» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «*Prénom*» «*Nom*» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «*Prénom*» «*Nom*»] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «*Prénom*» «*Nom*» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.«Texte»;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes:

1-00528, Bihabwa, Mahano Benjamin	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC, CHSLD, Centre jeunesse et Centre Normand d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : La Sarre, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Témiscamingue. Statut : membre actif au département de psychiatrie. Privilèges : en psychiatrie incluant l'hospitalisation et clinique externe. Période du : 9 novembre 2020 au 9 novembre 2022 inclusivement
1-00580, Crawford- Achour, Émilie	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en gériatrie . Période du : 5 janvier 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-00594, Etel, Christian	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département d'anesthésiologie. Privilèges : en anesthésiologie incluant le bloc opératoire et la sismothérapie. Période du : 4 janvier 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-00587, Kassas, Mohamed Chadi	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : La Sarre. Statut : membre actif au département d'anesthésiologie. Privilèges : en anesthésiologie incluant le bloc opératoire et la sismothérapie. Période du : 15 décembre 2020 au 10 novembre 2022 inclusivement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Morin rappelle le fonctionnement de la période de questions.

M. Félix-Antoine Lafleur, vice-président, Syndicat des paramédics de l'Abitibi-Témiscamingue -Nord-du-Québec souligne que les paramédics qui sont sur des horaires de faction se doivent d'être disponibles 24 h / 24 pendant 7 jours à la maison, ce qui entraîne des délais de 8 minutes de plus en moyenne pour répondre à une urgence versus les paramédics qui sont sur des horaires à taux horaire et qui attendent dans leurs véhicules. Il mentionne que M. Desjardins avait envoyé une recommandation en 2018 pour convertir les véhicules avec des horaires de faction en horaire à l'heure. En 2021, ils ont fait une demande de documents pour étoffer leurs réclamations auprès du MSSS quant à la conversion des horaires de faction en horaires à l'heure pour les secteurs d'Amos, Malartic et Ville-Marie. Ils ont l'impression de se battre contre l'établissement, car celui-ci a refusé de répondre à leur demande d'information et repousse une audience demandée jusqu'en septembre. Finalement, aucune nouvelle n'a été reçue pour la conversion des horaires pour l'ambulance de Malartic.

Question : M. le Président, est-ce que vous vous engagez à ce que l'ensemble de l'organisation du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue prenne tous les moyens nécessaires afin que les horaires de faction des ambulances d'Amos, La Sarre et Ville-Marie soient

convertis en horaire dit à l'heure dans les plus brefs délais et qu'en ce sens, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue collabore avec l'ensemble des acteurs du milieu?

M. Morin remercie M. Lafleur. Il comprend que ce sont des négociations au niveau provincial, et confie à Mme Roy le soin de préciser où en est rendu le dossier.

Mme Roy mentionne que l'établissement est bien un des acteurs, mais qu'il n'est pas le seul et n'est pas l'acteur décisionnel pour la conversion des horaires. Chaque année des données issues des entreprises offrant les services préhospitaliers sont transmises au MSSS pour qu'il puisse analyser les données et décider d'une conversion ou non d'horaire selon des critères établis. En 2018, une 1^{re} correspondance a effectivement été envoyée pour recommander la conversion des horaires de faction en horaires à l'heure pour certaines routes en Abitibi-Témiscamingue et dès le début 2021, Mme Roy a fait la même recommandation pour la route de Malartic. Il y a toute une démarche en cours pour étudier la gouvernance, la gestion et la façon de coordonner tout ce qui concerne le transport préhospitalier par un comité ministériel. Présentement, aucune conversion d'horaires de faction en horaire à l'heure n'est confirmée pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue alors que nous nous attendons à une réponse seulement suite à ces travaux qui sont toujours en cours. Le comité national est sur le point de terminer ses travaux.

M. Lafleur souligne que malgré les travaux en attente, deux secteurs ont pu bénéficier d'une conversion des horaires, dont La Tuque et Cabaneau. Le secteur de La Tuque, qui ne répondait pas aux critères, a bénéficié d'un appui politique et c'est dans ce sens que veulent travailler les paramédics de la région qui eux répondent aux critères. Ils veulent travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs afin que la population bénéficie d'un service optimal.

Il apporte des précisions quant aux différences entre les données disponibles au ministère et au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue versus les données qu'ils produisent. C'est la raison de leur demande d'accès à l'information pour établir un portrait commun entre leurs données et celles de l'établissement et que l'ensemble des acteurs travaillent avec les meilleures données probantes.

M. Morin réitère ses remerciements et souligne avoir bien entendu la demande et confie à la PDG le suivi de ce dossier dont le conseil avait déjà été saisi. Mme Roy souligne qu'ils travaillent avec le même objectif de rendre les services sécuritaires et adaptés à la population en fonction des besoins. Elle mentionne n'être pas au courant des transformations des deux routes nommées. Elle assure que l'engagement de l'organisation est bien réel pour s'assurer des services à la population dans les délais requis et fait les mêmes constats qu'eux quant aux données. Elle assure que les données transmises au MSSS sont celles provenant des sorties réalisées et saisies par les paramédics et qu'elle fera des vérifications afin de trouver la raison de la discordance afin d'avoir un portrait commun.

CA-2021-08-08

TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Annie Carrier présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration. Le nombre d'heures effectué au niveau du soutien à domicile (SAD) est en augmentation, ce qui constitue une bonne nouvelle. Pour l'indicateur concernant l'accès aux médecins de famille, il y a des enjeux dans les secteurs de Val-d'Or et Rouyn-Noranda. Une autre bonne nouvelle est que les indicateurs concernant les chirurgies sont les meilleurs au Québec.

Mme Roy souligne que malgré la pandémie et l'enjeu de main-d'œuvre, l'établissement a réussi à maintenir l'offre de services aux usagers, sauf les trois premiers mois de la 1^{re} vague où la directive provinciale était de ne maintenir que les services essentiels à la population, en contexte de pandémie. Elle ajoute qu'en 2021-2022, la modulation des services devrait être constatée dans les prochains tableaux de bord. Elle termine en soulignant que c'est grâce à la collaboration de l'ensemble des équipes que l'établissement se démarque par les résultats obtenus et la mise en place d'idées innovatrices.

CA-2021-08-09 SITUATION FINANCIÈRE

Mme Marie-Lyne Blier fait état de la situation financière et mentionne que les résultats définitifs seront disponibles la semaine prochaine. Le déficit confirmé pour l'année 2020-2021 est de 21 850 000 \$. Si la tendance se maintient, les résultats pour l'année 2021-2022 seront similaires. Elle informe que le déficit est principalement causé par l'utilisation de la MOI et que si ce nombre d'heures avait été utilisé à taux réguliers nous serions en équilibre budgétaire.

CA-2021-08-10 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Mme Blier apporte des explications sur les projections budgétaires pour la prochaine année. Le budget déposé est un budget déficitaire de 33 770 000 \$, principalement causé par le coût des médicaments onéreux et l'utilisation de la MOI. L'objectif est d'être très réaliste dans le budget afin de démontrer que la région est l'une des plus grandes utilisatrices de la MOI et que c'est cet élément qui crée la situation déficitaire du budget de l'organisation.

La solution réside donc dans la diminution de l'utilisation de la MOI qu'il est impossible de réduire à court terme en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Avec l'évolution des dernières années, les mesures mises en place doivent être revues, car elles ne peuvent plus s'actualiser avec la situation actuelle.

Les directions sont déjà à voir comment optimiser le travail qui à terme, pourrait permettre une diminution des coûts davantage administratifs sans toucher aux services. Les façons de faire sont donc à revoir. L'atteinte de l'équilibre budgétaire, associée à une réduction voire une élimination du recours à la MOI, s'étendra sur une période de dix ans.

RÉSOLUTION

CA-2021-57 Prévisions budgétaires 2021-2022

Attendu l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) qui précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu que le 7 mai 2021, le MSSS informait le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue du budget initial de fonctionnement qui lui est alloué pour l'exercice financier 2021-2022;

Attendu que le MSSS a autorisé, exceptionnellement, que le budget initial soit transmis au plus tard le 15 juin 2021;

Attendu les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

Attendu que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

Attendu l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) qui oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

Attendu que le budget initial tient compte du rendement de mesures de redressement approuvées par le MSSS le 22 avril 2020. Un montant de 3 920 034 \$ concernant certaines mesures a été inscrit dans les charges non réparties en attente de leur réalisation. Ces mesures n'ont pas d'effet défavorable sur l'accessibilité des services à la population ni sur la qualité en hygiène et salubrité dans toutes les installations de l'établissement;

Attendu que le MSSS a autorisé l'établissement à réviser son plan de retour à l'équilibre budgétaire, approuvé par le MSSS le 22 avril 2020, et à le transmettre à la mi-septembre 2021;

Attendu que le budget initial tient compte de mesures d'optimisation de 2 221 000 \$ actuellement inscrites dans les charges non réparties et qui seront actualisées au cours de l'année financière 2021-2022;

Attendu que le déficit présenté au budget 2021-2022 est causé principalement par l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante et que l'établissement s'engage à soumettre au MSSS un plan d'affaires présentant les mesures évolutives entreprises et celles à venir, associées principalement à la diminution de la main-d'œuvre indépendante, pour le 24 juin 2021;

Attendu que conformément à la circulaire 03.01.61.02 *Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Planification budgétaire* qui demande d'inclure toutes les dépenses prévues par les établissements du RSSS, incluant celles importantes liées aux médicaments, un montant de 8 752 640 \$ a été inscrit aux résultats des mesures de redressement non approuvées en raison de l'augmentation du coût des médicaments. Il est mentionné dans la circulaire que l'établissement n'a cependant pas à inclure de mesure de redressement dans son plan d'équilibre budgétaire liée à l'augmentation des dépenses en médicaments onéreux;

Attendu que conformément à la même circulaire, les coûts additionnels liés à la pandémie de la COVID-19 n'ont pas été tenus en compte dans le budget détaillé;

Attendu que malgré l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) qui oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions financières de dépenses et de revenus en équilibre, les éléments cités précédemment, soit la pénurie de main-d'œuvre nécessitant le recours à la main-d'œuvre indépendante, obligent l'établissement à présenter un budget représentant sa réalité.

Sur PROPOSITION de Claude N. Morin, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le budget 2021-2022 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue comme présenté, soit des revenus de 549 956 652 \$ et des dépenses de 583 729 960 \$, présentant un déficit de 33 773 308 \$, dont un montant de 8 752 640 \$ pour l'augmentation du coût des médicaments onéreux et de 25 020 668 \$ principalement dû à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Et **d'autoriser** le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tout document afférent à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-08-11

ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe informe des négociations nationales en cours avec les quatre syndicats. Une entente de principe a été conclue avec le syndicat SCFP. Des avis de grève des syndicats APTS et CSN ont été acceptés pour les 21 et 22 juin. Elle souligne que la gestion du maintien des services essentiels sera assurée en collaboration avec l'ensemble des parties.

Le taux global de vaccination pour toutes les catégories représente 89 % réparti comme suit : catégorie 1 : 91 %, catégorie 2 : 86 %, catégorie 3 : 86 %, catégorie 4 : 90 %, cadres : 98 % et 87 % pour tous les titres d'emploi confondus en centres d'hébergement.

Mme Latulippe poursuit avec les travaux en cours pour contrer les enjeux de main-d'œuvre. Elle se dit très préoccupée par la situation actuelle de disponibilité de la MOI.

L'établissement compte 31 MOI de moins que l'an passé à pareille date. Ce personnel accepte de moins en moins les déplacements en région, ce qui crée une pression supplémentaire pour la planification de la période estivale. En contrepartie, l'établissement a tenté d'embaucher tous les étudiants souhaitant travailler au sein de l'organisation e période estivale qui correspondent au profil recherché. C'est 280 étudiants qui ont débuté ou débuteront sous peu. Un projet de stages d'observation est aussi à venir.

Mme Latulippe informe que le programme de soutien psychologique par les pairs est à se mettre en place dans chaque RLS afin de soutenir les employés, les gestionnaires et les médecins (démarches régionales pour le volet médical). Les pairs suivront des formations afin de savoir comment apporter de l'aide à leurs collègues lors de situations difficiles.

Finalement, l'établissement est toujours en campagne de sensibilisation et prévention concernant l'incivilité, le racisme, etc. Une formation sera déployée en septembre concernant la civilité en collaboration avec la corporation La Mosaïque de Rouyn-Noranda.

CA-2021-08-12 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- Aménagement du Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital de Ville-Marie;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de radio-oncologie à Rouyn-Noranda;
- PFT de l'urgence et des soins intensifs de l'Hôpital d'Amos;
- IRM à l'Hôpital d'Amos;
- Mise aux normes des salles blanches de l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Aménagement du Centre de soins ambulatoires à La Sarre;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) d'Amos;
- Maisons des aînés à Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Palmarolle;
- PFT de l'Hôpital de Val-d'Or – GMF-U;
- Centralisation des cuisines CH-CJ-MDA à Rouyn-Noranda.

CA-2021-08-13 AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 23 septembre 2021 en Webinaire.

Le public est invité à quitter le Webinaire.

HUIS CLOS

CA-2021-08-14 RAPPORT ANNUEL 2020-2021 SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Mme Julie Lahaie commissaire aux plaintes et à la qualité des services présente le rapport annuel.

RÉSOLUTION

CA-2021-58 Rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services

Attendu que la commissaire aux plaintes et à la qualité des services est désignée par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour appliquer la procédure d'examen des plaintes;

Attendu que la commissaire est responsable envers le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue de s'assurer du respect des droits des personnes et des usagers en santé et services sociaux dans le cadre de ses fonctions définies aux articles 66 et 67 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS);

Attendu l'article 76.10 de la LSSSS qui oblige tout conseil d'administration d'un établissement à transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une fois par année et chaque fois qu'il le requiert, un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits;

Attendu qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis, par la même occasion, au Protecteur du citoyen;

Attendu que le rapport doit être rendu public une fois son dépôt à l'Assemblée nationale par le MSSS.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2020-2021 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'il apparaît dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-2021-08-15 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Mme Sarah Charbonneau présente les éléments du rapport annuel de gestion 2020-2021.

RÉSOLUTION

CA-2021-59 Rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (RAG)

Attendu l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la circulaire 2018-009 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et **de le diffuser** après son dépôt à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 12 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 23 septembre 2021